RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

ZONE DE DISTRIBUTION : LE PULEY

Conclusion sanitaire

2024

En raison d'une contamination bactériologique, une restriction des usages de l'eau a été demandée du 15/02/2024 au 01/03/2024.
Depuis cette date, la commune est alimentée par l'eau en provenance du syndicat de la Guye. Pour cette raison ce paramètre n'est pas pris en compte dans l'indicateur global de qualité.
L'eau distribuée par le syndicat de la Guye est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
La présence de manganèse est régulièrement relevée à la station de traitement de Salornay. Des actions correctives ont été mises en œuvre et l'optimisation de la filière de traitement est en cours d'étude. La présence de manganèse peut générer un mauvais goût de l'eau et des dépôts de couleur marron.
Il est recommandé de laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire, quand elle a s...

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : SOURCE DU BOIS BOUILLY - BAS, SOURCE DU BOIS BOUILLY - HAUT, SOURCE DU BOIS BOUILLY - MILIEU. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 81 personnes sur 1 commune (PULEY (LE)). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE LE PULEY ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « le SIE de la Guye » qui assure l'exploitation du réseau depuis le 01/01/2025.

Quelques conseils

ADOUCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
CHLORE (Cl)	Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.
PLOMB	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **26/04/2025**

UDI **071001044**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — C — Anomalies régulières

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **90 %**
Valeur maxi : **84 n/100 ml**
Années prises en compte : **2023, 2024**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **6,6 mg/L**
Valeur maxi : **6,6 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **342**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2023**

TURBIDITÉ — A — Qualité correcte

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **5**
Conformité : **60 %**
Valeur maxi : **9,8 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **2,14 °f**
Valeur maxi : **2,14 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Agence Régionale de santé Bourgogne Franche-Comté
DPSE - Unité Territoriale de Saône-et-Loire - Le Diapason, 2 place des Savoirs–CS 73535 –21035 DIJON cedex
www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr 08 08 80 71 07 ars-bfc-dsp-se-71@ars.sante.fr